

Bâtir l'avenir pour les Canadiens

Budget 1997

La stratégie du gouvernement en matière d'emploi

le 18 février 1997



Ministère des Finances
Canada

Department of Finance
Canada

Dans la présente publication, les termes du genre masculin
utilisés pour désigner des personnes englobent
à la fois les femmes et les hommes.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (1997)
Tous droits réservés

Toute demande de permission pour reproduire
ces documents doit être adressée à Travaux publics
et Services gouvernementaux Canada.

On peut obtenir des exemplaires du budget en s'adressant au :
Centre de distribution de Finances Canada
300, avenue Laurier ouest, Ottawa, K1A 0G5
Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518

On peut se procurer des exemplaires du budget
dans les librairies participantes.

Des versions électroniques sont également offertes aux endroits ci-dessus mentionnés.

Le budget est diffusé sur Internet à l'adresse suivante :
<http://www.fin.gc.ca/>

This document is also available in English.

N° de cat. : F1-23/1997-9F
ISBN 0-662-81834-2



Table des matières

1 Introduction	5
2 Garder le cap sur l'assainissement des finances publiques	7
Mettre de l'ordre dans nos finances.....	8
3 Investir dans la création d'emplois et la croissance à court terme	11
Jeunes : susciter l'espoir et créer des possibilités.....	11
Commerce international : nouveaux marchés, nouveaux emplois	13
Aider les petites entreprises à créer des emplois	14
Travaux d'infrastructure Canada : un programme qui crée des emplois	16
4 Investir dans la création d'emplois et la croissance à long terme	19
Aide à l'enseignement supérieur.....	19
Acquisition de compétences : évoluer au rythme du changement	21
Innovation et technologie : la clé de la création d'emplois	23
5 Bâtir l'avenir pour les Canadiens	25

1

Introduction

Au cours des trois années et demie qui viennent de s'écouler, l'objectif premier du gouvernement sur le plan économique est resté lié à la création d'emplois et à la croissance économique. La stratégie du gouvernement en matière d'emploi et de croissance a contribué à l'atteinte de cet objectif en assurant une saine gestion des finances publiques et des investissements clés dans des domaines, comme la jeunesse, le commerce, la technologie, les petites entreprises, le tourisme et l'infrastructure.

Le présent document décrit certaines des grandes initiatives que le gouvernement a mises sur pied afin de stimuler la création d'emplois et la croissance économique, initiatives qui supposent :

- de garder le cap sur l'assainissement des finances publiques;
- d'investir dans la création d'emplois et la croissance à court terme;
- d'investir dans la création d'emplois et la croissance à long terme.

Si les perspectives sur le plan de la création d'emplois sont prometteuses, le taux de chômage reste à un niveau excessivement élevé. Bon nombre de Canadiens continuent d'éprouver des préoccupations au sujet du marché du travail et de la place qu'ils y occupent. Beaucoup de travailleurs craignent de perdre leur emploi et d'avoir de la difficulté à trouver un autre. Certaines personnes ont renoncé à chercher un emploi, tandis que d'autres se sont vues

«Je sais que les chiffres ne sont d'aucun réconfort pour ceux et celles qui n'ont pas de travail. Mais je tiens à ce qu'ils comprennent, ainsi que tous les Canadiens et Canadiennes, ce que nous faisons pour combattre le chômage. Et comment je crois que nos interventions vont créer un économie renforcée et plus d'emplois pour tous les Canadiens et Canadiennes.»

—Le Premier ministre,
Jean Chrétien,
discours
prébudgétaire,
février 1997.

contraintes d'accepter des emplois à temps partiel alors qu'elles voudraient travailler à temps plein. Des parents se demandent avec inquiétude ce que l'avenir réserve à leurs enfants.

Les Canadiens n'attendent pas du gouvernement qu'il règle à lui seul le problème du chômage au Canada. Toutefois, le gouvernement a le devoir de contribuer à la mise en place de conditions propices à la création d'emplois dans le secteur privé et de veiller à ce que l'économie canadienne et les Canadiens eux-mêmes disposent des outils requis pour tirer profit des possibilités offertes dans une économie secouée par des changements rapides.

Le budget de 1997 met à contribution les initiatives précédentes du gouvernement pour faire progresser la réalisation de la Stratégie en matière d'emploi.

2

Garder le cap sur l'assainissement des finances publiques

La mise en place de conditions propices à la création d'emplois a constitué pour le gouvernement un élément clé de son plan en matière d'emploi et de croissance depuis qu'il est entré en fonction. Cela suppose de réduire le déficit de façon à favoriser une diminution des taux d'intérêt et à maintenir l'inflation à un faible niveau.

Mesures budgétaires

- Pour la troisième année consécutive, le gouvernement a atteint et dépassé ses objectifs de réduction du déficit. Cette année, on prévoit que le déficit devrait être inférieur à 19 milliards de dollars, ce qui représente au-delà de 5 milliards de dollars de moins que l'objectif fixé par le gouvernement, et 9,5 milliards de dollars de moins que l'an dernier. Il s'agit de la plus forte diminution qui ait jamais été enregistrée en un an.
- Le gouvernement est certes en bonne voie d'atteindre ses objectifs de réduction du déficit pour les deux années à venir – 2 p. 100 du produit intérieur brut (PIB) en 1997-98 et 1 p. 100 en 1998-99.
- D'ici 1998-99, le gouvernement sera en mesure de financer le déficit au moyen de ressources internes, sans avoir à contracter de nouveaux emprunts sur les marchés financiers, ce qui constituera une première en 28 ans.
- Comme par le passé, le gouvernement atteindra ses objectifs en rationalisant ses dépenses, non en augmentant les impôts ou les taxes.

«À notre entrée en fonction, nous devons tout d'abord rétablir la confiance dans la capacité du pays de gérer ses finances. Nous avons atteint chacune de nos cibles de déficit – et mieux encore.»

– Extrait du discours du budget de 1997 du ministre des Finances, Paul Martin.

Mettre de l'ordre dans nos finances

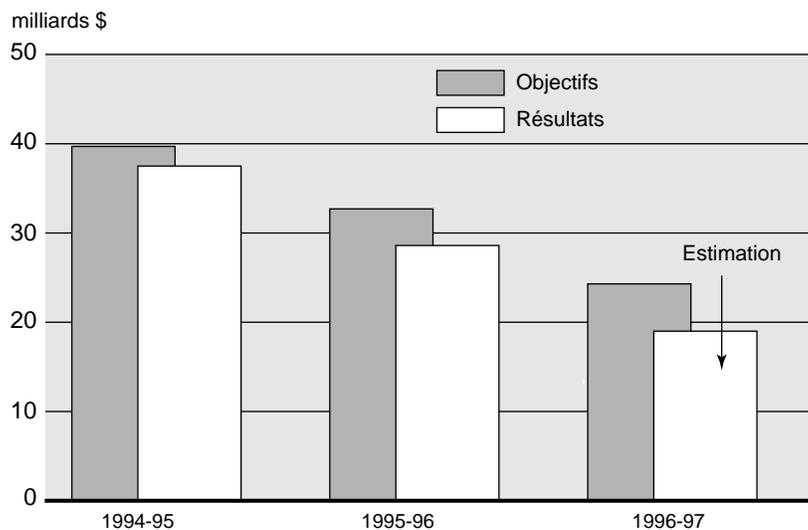
Des déficits et une dette élevés minent la confiance des investisseurs dans la capacité du gouvernement de s'acquitter de ses obligations financières, situation qui débouche sur des taux d'intérêt plus élevés pour tous les emprunteurs. Cela a pour effet de réduire les dépenses de consommation et les investissements des entreprises ainsi que de freiner la croissance et la création d'emplois.

La réduction du déficit n'est pas une fin en soi. Les Canadiens ont soutenu le gouvernement dans ses efforts de réduction du déficit parce qu'ils savaient qu'en retour, ils bénéficieraient d'une économie plus vigoureuse qui créerait de meilleurs emplois en plus grand nombre. La réduction du déficit est un instrument indispensable pour améliorer la capacité du gouvernement de financer les programmes et services importants dont les Canadiens ont besoin maintenant et auront besoin dans l'avenir.

Les mesures prises par le gouvernement pour réduire le déficit garantiront que, d'ici 1997-98, l'économie croîtra plus rapidement que la dette accumulée du gouvernement, ce qui constitue l'indice le plus probant de la santé financière d'un pays. Le gouvernement s'est donné pour objectif d'amener à la baisse de façon permanente le ratio de la dette au PIB, objectif dont l'atteinte est possible pour la première fois depuis plus de 20 ans.

Graphique 3.1

Déficit : objectifs et résultats



Indicateurs économiques ...

La discipline nouvelle dans la gestion financière du pays, conjuguée à la confiance et à la crédibilité renouvelées qui en ont découlé, a produit des résultats positifs sur le plan économique.

- Les taux d'intérêt à court terme sont à leur plus bas niveau depuis près de 35 ans et se sont situés en deçà des taux américains correspondants pendant la plus longue période de façon soutenue depuis deux décennies.
- La diminution des taux hypothécaires observée depuis mai 1995 permet à une famille ayant une hypothèque de 100 000 dollars amortie sur 25 ans de réaliser des économies pouvant se chiffrer à 2 800 dollars (pour un terme d'un an à un taux de 5,2 p. 100) ou, en supposant qu'elle continue de faire les mêmes paiements, de réduire de près de 11 ans la période d'amortissement de 25 ans (pour un taux hypothécaire annuel de 5,20 p. 100).
- La réduction des coûts d'emprunt est également source d'économies pour les consommateurs qui contractent des prêts. À titre d'exemple, pour un prêt de 15 000 dollars, les économies par comparaison avec mai 1995 pourraient s'élever à 500 dollars par année (pour un taux de 8,75 p. 100, sur une période de quatre ans).
- Les reventes d'habitations ont fait un bond, atteignant un record de 424 000 unités à la fin de 1996, ce qui a eu pour effet de réduire le nombre de maisons invendues et de hausser les mises en chantier d'environ 45 p. 100 par rapport au creux enregistré récemment.
- Le taux d'inflation s'est établi en moyenne à moins de 2 p. 100 au cours des trois dernières années, et il se trouve présentement à son plus faible niveau de façon soutenue depuis trois décennies.
- La confiance des consommateurs a cru sans relâche tout au long de l'année 1996, les dépenses au titre des biens de consommation enregistrant au quatrième trimestre une hausse marquée.
- La confiance des entreprises a atteint un sommet historique au quatrième trimestre de 1996.

... Emplois et croissance – maintenant et dans l'avenir

La diminution des taux d'intérêt, combinée à d'autres conditions économiques, a une incidence sur la création d'emplois.

- Depuis octobre 1993, 715 000 nouveaux emplois ont été créés. Dans huit cas sur 10, il s'agissait d'emplois à plein temps.
- La plupart des prévisionnistes du secteur privé au Canada pensent que le nombre d'emplois croîtra de plus 300 000 d'ici la fin de 1997.
- On prévoit que le Canada se classera au premier rang pour la création d'emplois et la croissance économique en 1997, parmi les pays industrialisés membres du Groupe des sept.

3

Investir dans la création d'emplois et la croissance à court terme

Nous bénéficions actuellement de conditions économiques propices à une saine croissance de l'emploi dans le secteur privé. Toutefois, les taux d'intérêt peu élevés commencent à peine à redonner de la vigueur à la croissance économique et à la création d'emplois. Pour contribuer à combler cette lacune sur le plan de la croissance, le gouvernement continue de prendre des mesures axées sur des investissements immédiats dans des secteurs clés de l'économie, en partenariat avec le secteur privé et d'autres paliers de gouvernement. Il veut garantir par là une création d'emplois et une croissance économique énergiques. Non seulement ces investissements – qui mettent l'accent sur les jeunes, le commerce, la petite entreprise, le tourisme et l'infrastructure – contribuent-ils à créer des emplois à court terme, mais ils produisent des effets bénéfiques durables sur l'économie.

De plus, le gouvernement modernise l'ensemble des règles et règlements qui régissent le fonctionnement du marché pour assurer qu'ils favorisent une saine concurrence, la prise de risques et l'innovation, tout en protégeant les intérêts du consommateur.

Jeunes : susciter l'espoir et créer des possibilités

Le gouvernement aide les jeunes à se tailler une bonne place sur le marché du travail en faisant en sorte qu'ils décrochent ce premier emploi si important. Près de 240 000 jeunes bénéficient de meilleures perspectives d'emploi du fait des possibilités d'acquisition d'une

«Investir dans les jeunes, c'est investir dans l'avenir du Canada. La Stratégie emploi jeunesse nous procure les outils dont nous avons besoin pour aider des milliers de jeunes Canadiens à faire eux aussi leur entrée sur le marché du travail complexe et exigeant d'aujourd'hui.»

– Pierre Pettigrew,
ministre du
Développement
des ressources
humaines, au
moment de
l'annonce de la
nouvelle Stratégie
emploi jeunesse,
février 1997.

expérience de travail que leur procurent les programmes financés par le gouvernement, avec la collaboration d'autres partenaires. Ces programmes suscitent l'espoir en l'avenir parce qu'ils offrent dès maintenant des débouchés aux jeunes Canadiens.

Programmes et services actuels

■ Le gouvernement a lancé sa Stratégie emploi jeunesse le 12 février 1997. Cette stratégie :

- améliore l'accessibilité des programmes, ressources et services qui existent déjà pour les jeunes en prévoyant le lancement d'une nouvelle ligne 1-800, la mise sur pied d'un site Web appelé Réseau des ressources pour les jeunes du Canada et la tenue d'une série d'Expositions Info-jeunesse;
- met à profit des crédits nouveaux et existants totalisant plus de deux milliards de dollars afin d'aider un plus grand nombre de jeunes à trouver leur place dans la nouvelle économie;
- utilise les 315 millions de dollars qui avaient été prévus dans le budget de 1996 pour la création de plus de 120 000 emplois dans le cadre du programme Placement carrière-été et la mise sur pied de plus de 19 000 stages échelonnés sur deux ans.

■ D'ici le mois de mars 1997, les programmes Jeunes stagiaires Canada et Service jeunesse Canada auront aidé plus de 50 000 jeunes à acquérir une expérience de travail et des compétences monnayables. On donnera à ces programmes une nouvelle orientation de façon à venir en aide aux jeunes qui sont confrontés à des obstacles à la participation au marché du travail.

■ Le programme du Réseau scolaire canadien permettra de relier entre elles les 16 500 écoles canadiennes, 400 écoles de Premières Nations et 3 400 bibliothèques publiques via l'Internet d'ici 1998.

Commerce international : nouveaux marchés, nouveaux emplois

Des exportations records sont les catalyseurs de l'économie canadienne. La production et la vente de produits et services canadiens dans toutes les régions du monde sont synonymes d'emplois meilleurs et plus nombreux pour les Canadiens. Selon des estimations, chaque augmentation des exportations de l'ordre d'un milliard de dollars permet de maintenir jusqu'à 11 000 emplois au Canada.

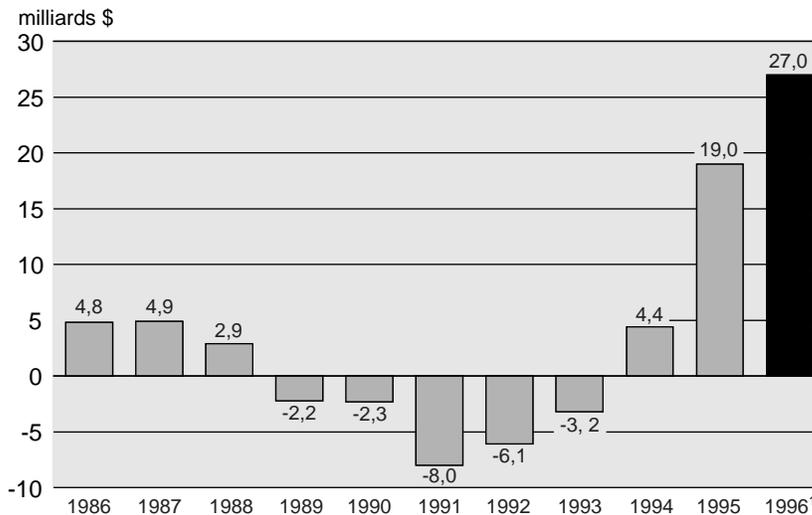
L'excédent sur marchandises du Canada pour les 11 premiers mois de 1996 s'est établi à 31 milliards de dollars, ce qui pourrait annoncer un surplus commercial record. Depuis 1992, le volume des exportations canadiennes a fait un bond de plus de 50 p. 100.

Le gouvernement s'emploie à favoriser le commerce en aidant des entreprises canadiennes à exporter vers de nouveaux marchés et à élargir leurs activités commerciales sur les marchés où elles sont déjà présentes.

«Dans un monde de plus en plus mondialisé, les Canadiens se sont avérés de bons négociants. À tel point que près de 40 p. 100 du PIB et un emploi canadien sur trois dépendent maintenant du commerce.»

– Extrait du discours prononcé à New York en novembre 1996 par le ministre du Commerce international, Arthur Eggleton.

Exportations nettes de biens et services



¹Moyenne des trois premiers trimestres de 1996 en taux annuels.

Programmes et services actuels

- Sous la direction du Premier Ministre, les missions commerciales d'Équipe Canada ont récolté près de 22 milliards de dollars en contrats commerciaux depuis 1994.
- Les accords de libre-échange qui ont été signés récemment avec Israël et le Chili ont ouvert de nouveaux débouchés aux exportateurs canadiens.
- Les réductions de tarifs douaniers au profit des entreprises et des consommateurs ont été estimées à 600 millions de dollars en 1996.
- En réponse à une forte demande d'exportations vers les marchés naissants, caractérisés par un niveau de risque plus élevé, la Société pour l'expansion des exportations (SEE) a accru ses réserves de crédit pour les marchés en question de 1,5 milliard de dollars en 1996.
- Les gouvernements fédéral et provinciaux et les administrations municipales travaillent main dans la main à la détermination et à la prestation de services à l'intention des entreprises intéressées à exporter ou à étendre leurs activités au-delà de leurs marchés traditionnels.
- Partenaires pour l'investissement au Canada s'efforce d'accroître les investissements internationaux au Canada.

«Nous voulons créer un climat où toute petite entreprise aura la possibilité de devenir une moyenne entreprise et toute moyenne entreprise, une grande entreprise.»

—Extrait d'une présentation faite en janvier 1997 à l'intention de représentants de petites entreprises par le ministre de l'Industrie, John Manley.

Aider les petites entreprises à créer des emplois

Les petites et moyennes entreprises, qui comptent moins de 50 employés, représentent environ 42 p. 100 des emplois du secteur privé. Au cours des trois dernières années, elles ont créé entre 70 et 80 p. 100 des nouveaux emplois au Canada.

Le tourisme est un joueur particulièrement important dans le secteur des petites entreprises. L'industrie touristique canadienne emploie directement plus de 500 000 personnes, réparties dans 60 000 entreprises environ. La majorité de ces entreprises comptent moins de 100 employés. La Commission canadienne du tourisme estime à 125 000 le nombre de nouveaux emplois qu'il sera possible de créer dans cette industrie au cours de la prochaine décennie.

Aucune mesure gouvernementale ne pourrait être aussi profitable pour les petites entreprises que les récentes chutes des taux d'intérêt, lesquelles encourageront les petites entreprises à investir, à prendre de l'expansion et à créer des emplois. Par exemple, la diminution des taux d'intérêt observée depuis mai 1995 pourrait

représenter des économies de 2 800 dollars par mois en frais de financement pour une petite entreprise qui aurait contracté un prêt d'un million de dollars remboursable en 10 ans.

Le gouvernement prend un certain nombre d'initiatives et propose des mesures afin de satisfaire aux besoins des petites entreprises et de renforcer leur capacité de créer des emplois. Il améliore l'aide fournie aux régions rurales du Canada pour leur permettre de s'adapter à la libéralisation du commerce des produits agricoles et au déclin de nombreuses industries traditionnelles.

Programmes et services actuels

- Une amélioration des conditions du marché du travail et les réformes de l'assurance-emploi (AE) ont permis de réduire les taux de cotisation de l'AE ces dernières années, et permettront de nouvelles réductions dans les années à venir. La réduction consentie pour 1997 constitue la troisième diminution consécutive en autant d'années.
- On a élargi le Programme pour l'embauche de nouveaux travailleurs afin d'accorder un allègement des cotisations à près de 900 000 entreprises admissibles. Les cotisations de ces dernières pour les nouveaux employés embauchés en 1997 seront pratiquement nulles, et une réduction de 25 p. 100 des cotisations s'appliquera aux nouveaux employés embauchés en 1998.
- En 1996, la Banque de développement du Canada a consenti des prêts et garanties de prêts totalisant au-delà d'un milliard de dollars à plus de 5 600 petites entreprises.
- Les petites entreprises pourront également profiter d'une prorogation d'un an du Programme d'aide à la remise en état des logements, assortie d'un budget de 50 millions de dollars. Ce programme fournit aux Canadiens à faible revenu un soutien à la rénovation résidentielle, permet à des personnes âgées d'adapter leurs maisons à leurs besoins et vient en aide à d'autres Canadiens dans le besoin.

Mesures budgétaires de 1997

- Le budget alloue 45 millions de dollars en crédits nouveaux pour la promotion touristique au cours des trois prochaines années, en plus d'une somme de 50 millions de dollars qui sera fournie à la Banque de développement du Canada afin qu'elle contribue au financement de l'infrastructure touristique du secteur privé.
- Dans le cadre du Programme d'accès communautaire, 30 millions de dollars supplémentaires seront investis au cours des trois prochaines années afin d'assurer que pratiquement toutes les collectivités canadiennes comptant entre 400 et 50 000 habitants soient reliées à l'autoroute de l'information.
- On allouera à la Société du crédit agricole 50 millions de dollars supplémentaires en capitaux afin qu'elle puisse accroître sa capacité de soutenir la croissance et la diversification dans les régions rurales du Canada.
- Le gouvernement adoptera une législation visant à réduire les formalités administratives des petites entreprises en permettant à celles qui ont de bons antécédents de verser les retenues sur la rémunération trimestriellement plutôt que mensuellement, ce dont pourront profiter jusqu'à 650 000 petites entreprises.
- Le gouvernement portera de 12 à 14 milliards de dollars le plafond prévu dans la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* afin d'aider les petites entreprises à obtenir des banques et d'autres prêteurs des prêts au titre d'immobilisations. En outre, on modifiera les règles afin d'encourager les fonds de capital de risque de travailleurs à investir plus activement dans les petites entreprises.

Travaux d'infrastructure Canada : un programme qui crée des emplois

Le programme Travaux d'infrastructure Canada a été conçu en partenariat avec les autres paliers de gouvernement et avec le secteur privé. Ce programme a contribué à moderniser de vieilles infrastructures municipales ainsi qu'à créer des milliers d'emplois, de courte et de plus longue durée, comme en font foi les 12 000 projets qui ont déjà été approuvés et qui sont en cours de réalisation. Non seulement le programme a-t-il eu un effet immédiat sur l'emploi, mais les projets contribueront de façon durable à la création d'emplois et à la croissance économique dans toutes les régions du Canada.

Programmes et services actuels

■ Aux deux milliards de dollars injectés par le gouvernement sont venues s'ajouter les sommes consenties par les provinces et les municipalités. Au total, 6 milliards de dollars ont été investis aux termes du programme dans la restauration d'infrastructures dans des collectivités urbaines et rurales de toutes les régions du Canada.

■ Le gouvernement a élargi le programme, ajoutant 425 millions de dollars aux 175 millions que l'on prévoyait dépenser en vertu du programme initial en 1997, ce qui porte à 600 millions de dollars le total des investissements de cette année. Une fois combinées aux contributions financières des provinces et des municipalités, les sommes offertes par le gouvernement fédéral pourraient être à l'origine d'investissements dans les infrastructures se chiffrant à environ 1,8 milliard de dollars. Ces investissements serviront à financer 2 500 nouveaux projets dans les différentes régions du Canada au cours de la saison de la construction de 1997.

4

Investir dans la création d'emplois et la croissance à long terme

Pour favoriser la création d'emplois gratifiants et bien rémunérés au Canada au cours du prochain siècle, le gouvernement continue d'investir dans l'enseignement, l'acquisition de compétences professionnelles, la technologie et l'innovation.

Aide à l'enseignement supérieur

Les travailleurs d'aujourd'hui doivent posséder des compétences supérieures pour pouvoir occuper les emplois nouveaux et mieux rémunérés qui sont le fruit de l'évolution économique et de l'innovation.

Programmes et services actuels

■ Le gouvernement fédéral appuie le régime d'assurance-maladie, l'enseignement supérieur et d'autres programmes importants au moyen de transferts aux provinces. L'an dernier, des mesures législatives ont été prises pour assurer la stabilité et la prévisibilité des paiements de transfert aux provinces jusqu'en 2002-2003 dans le cadre du nouveau Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS). Un système de transferts annuels stables de plus de 25 milliards de dollars en espèces et en points d'impôt est en place jusqu'au début du prochain siècle; à ce moment, les paiements de transfert commenceront à augmenter. Les mesures législatives adoptées l'an dernier garantissent également

«Les Canadiennes et les Canadiens savent qu'une meilleure instruction est synonyme de meilleurs emplois. Cela vaut pour les jeunes qui sont actuellement aux études. Cela vaut également pour ceux et celles qui se trouvent déjà sur le marché du travail et qui, pour garder leur emploi, doivent désormais parfaire leur formation durant toute leur vie active.»

– Extrait du discours du budget de 1997 du ministre des Finances, Paul Martin.

que les paiements en espèces ne seront jamais inférieurs à 11 milliards de dollars par année. Il s'agit d'un minimum, non d'un maximum. De fait, on prévoit que ces paiements augmenteront à compter de l'an 2000.

■ Le budget de 1996 prévoyait une aide fiscale directe de 80 millions de dollars à l'enseignement supérieur – hausse du crédit d'impôt pour études, pour tenir compte des frais autres que les frais de scolarité qui sont liés aux études; augmentation des seuils applicables au titre du transfert des crédits pour études et pour frais de scolarité aux conjoints ou aux parents qui fournissent une aide financière à un étudiant; hausse des cotisations annuelles et cumulatives aux régimes enregistrés d'épargne-études (REEE), pour aider les personnes qui épargnent dans le but de payer les études de leurs enfants.

Mesures budgétaires de 1997

- L'aide fédérale à l'enseignement supérieur sera haussée de 137 millions de dollars en 1998-99 et de 275 millions par année environ une fois que les modifications auront entièrement pris effet.
- Le crédit d'impôt pour études sera doublé au cours des deux prochaines années pour aider les étudiants à assumer leurs frais de subsistance.
- Le crédit d'impôt pour frais de scolarité sera applicable au titre de frais plus élevés ou de frais nouveaux autres que les frais de scolarité.
- Les étudiants pourront reporter prospectivement toute partie inutilisée de leurs crédits d'impôt pour études et pour frais de scolarité afin de l'appliquer en réduction de leurs revenus futurs.
- Pour venir en aide aux personnes qui ont de la difficulté à rembourser leurs prêts étudiants, le gouvernement portera de 18 à 30 mois la période où les étudiants peuvent différer le remboursement. Le gouvernement acquittera les intérêts que les étudiants seraient tenus de payer durant cette période.
- Pour aider les parents qui veulent épargner en prévision des études de leurs enfants, le gouvernement doublera le montant de cotisation annuelle maximale aux REEE, qui passera ainsi à 4 000 dollars. Les particuliers pourront transférer la partie inutilisée d'un REEE dans leur régime enregistré d'épargne-retraite (REER), pourvu qu'ils disposent de droits inutilisés.

Acquisition de compétences : évoluer au rythme du changement

La grande majorité des Canadiens qui seront sur le marché du travail d'ici l'an 2005 ont déjà fini leurs études. Toutefois, en raison de l'évolution rapide de la technologie, bon nombre de ces travailleurs devront poursuivre des études plus poussées et acquérir des compétences nouvelles. Sous bien des aspects, la meilleure façon de les aider à acquérir les compétences nécessaires consiste à favoriser la formation en cours d'emploi.

Programmes et services actuels

- La réforme de l'assurance-emploi permet aux travailleurs de retourner aussi vite que possible sur le marché du travail grâce au réinvestissement des 800 millions de dollars d'économies réalisées dans des mesures actives d'emploi.
- Le gouvernement travaille en étroite collaboration avec les provinces et les territoires à la réforme de la conception et de l'exécution des programmes relatifs au marché du travail. Des ententes ont déjà été conclues avec l'Alberta et le Nouveau-Brunswick, tandis que les négociations se poursuivent avec les autres provinces et territoires. Ces derniers auront accès à près de deux milliards de dollars pour prendre des mesures actives d'emploi.
- Le gouvernement a mis sur pied des conseils sectoriels, qui examinent avec les secteurs de l'industrie et avec les établissements d'enseignement et de formation les changements survenant sur le plan des exigences et des besoins de l'industrie en main-d'oeuvre qualifiée. Ces conseils sont le fruit d'un partenariat entre le gouvernement et des groupes représentant l'entreprise et les travailleurs.

Mesures budgétaires de 1997

■ Parce que les possibilités d'obtenir et de conserver un emploi sont liées directement au niveau d'alphabétisation, le gouvernement accroîtra le budget du Secrétariat national à l'alphabétisation de 30 p. 100; il passera de 23,3 à 30,3 millions de dollars à compter de 1997-98.

Ce soutien accru permettra de faciliter l'adaptation des Canadiens à la nouvelle économie fondée sur la connaissance, en établissant une assise solide sur le plan de l'alphabétisation et des communications. Les particuliers auront ainsi la possibilité de hausser leur niveau d'alphabétisation, et ils pourront par le fait même tirer parti d'un plus grand nombre de possibilités d'éducation. L'amélioration du niveau d'alphabétisation des Canadiens se situe au centre du processus d'apprentissage permanent nécessaire pour que les particuliers et les organisations puissent s'adapter aux changements entraînés par la mondialisation de l'économie.

Une priorité toute spéciale sera accordée à la promotion de l'alphabétisation au travail et en milieu familial. L'Enquête internationale de 1995 sur l'alphabétisation des adultes a montré que les capacités de lecture et d'écriture à la maison et au travail sont essentielles pour qu'il soit possible de participer pleinement à la vie économique, sociale et culturelle de la nation.

Ces deux priorités viennent s'ajouter à l'engagement pris par le gouvernement l'automne dernier d'offrir le remboursement intégral de la taxe sur les produits et services (TPS) sur les livres achetés par les établissements d'enseignement, les bibliothèques publiques, les municipalités ainsi que les organismes de bienfaisance et les organismes à but non lucratif admissibles qui travaillent à promouvoir l'alphabétisation.

Innovation et technologie : la clé de la création d'emplois

La croissance et l'emploi seront de plus en plus tributaires de la capacité d'innovation du Canada au XXI^e siècle. Il s'agit d'un élément fondamental non seulement pour les industries nouvelles, mais également pour la croissance et la compétitivité des industries canadiennes traditionnelles dans les années à venir.

La nouvelle technologie rend notre industrie plus compétitive, permet la fabrication de produits et l'offre de services nouveaux et offre aux consommateurs un choix de produits plus vaste et des prix plus bas. Les entreprises qui utilisent les nouveaux outils technologiques peuvent créer des emplois à un rythme de beaucoup supérieur à celui auquel les emplois sont éliminés. L'un des éléments clés de la Stratégie du gouvernement en matière d'emploi consiste à mettre la technologie au service des Canadiens.

Programmes et services actuels

- Dans le cadre de Partenariat technologique Canada, le gouvernement investit des fonds pouvant atteindre 250 millions de dollars par année pour la recherche et le développement (R-D) dans des secteurs clés pour la croissance économique, comme la technologie environnementale, la biotechnologie et l'aérospatiale.
- Le gouvernement consacre 17 millions de dollars au cours des trois prochaines années au Programme «étudiants bien branchés», qui emploie 2 000 étudiants dont la tâche consiste à relier 50 000 entreprises à l'autoroute de l'information. Des partenaires du secteur privé donnent des produits et des services dont la valeur totale s'élève à quelque 20 millions de dollars.
- Le régime fiscal canadien est, de par le monde, l'un de ceux qui prévoit les incitatifs les plus généreux pour la R-D. L'aide fiscale à la recherche scientifique et au développement expérimental se chiffre à 1,3 milliard de dollars environ par année.
- Chaque année, le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) fournit des conseils techniques à plus de 10 000 compagnies canadiennes et de l'aide financière à plus de 3 000 compagnies relativement à des projets de recherche et de développement.

«Les chercheurs de nos universités trouvent de nouvelles recettes de béton afin que les ponts ne soient plus rongés durant l'hiver par le sel de voirie. Ils rendent notre système de soins de santé plus efficace et plus humain. Ils inventent des métaux plus légers pour les automobiles. Et ils donnent vie à de nouvelles industries – comme l'aquiculture – qui créent des emplois et redonnent l'espoir à des collectivités en difficulté. C'est cela la recherche : la pierre angulaire de l'innovation, le point de départ d'une économie concurrentielle et la source de milliers d'emplois pour les gens de chez nous.»

– *Déclaration conjointe de 28 représentants du secteur canadien de la recherche, en coopération avec l'Association des universités et collèges du Canada, janvier 1997.*

Mesures budgétaires de 1997

■ La Fondation canadienne pour l'innovation sera mise sur pied dans le but d'offrir un soutien financier pour la modernisation de l'infrastructure de recherche – installations et matériel – des établissements d'enseignement supérieur et des hôpitaux de recherche dans les domaines des sciences, du génie, de la santé et de l'environnement.

La Fondation sera une société indépendante du gouvernement, constituée de personnes du milieu de la recherche et du secteur privé. Ce sont ces personnes, et non le gouvernement, qui prendront les décisions en matière de dépenses.

Au départ, le gouvernement fédéral consacra 800 millions de dollars à la Fondation, ce qui permettra à cette dernière de fournir annuellement une aide d'environ 180 millions de dollars pendant cinq ans pour l'infrastructure de recherche. Les fonds fournis par la Fondation serviront à favoriser les partenariats entre les établissements de recherche publics et un large éventail de participants – le secteur privé, le secteur bénévole, les Canadiens et les Canadiennes, ainsi que les provinces si elles souhaitent y participer. On estime dans ce contexte que les activités de la Fondation pourraient générer un soutien financier d'environ deux milliards de dollars sur cinq ans à l'infrastructure de recherche.

■ Le gouvernement poursuit son engagement à l'égard du réseau des Centres d'excellence, qui permet de relier les chercheurs de l'ensemble du Canada, ainsi que du PARI, qui aide les petites entreprises à accroître leur potentiel d'innovation.

5

Bâtir l'avenir pour les Canadiens

La première tâche que devait accomplir le gouvernement à son entrée en fonction consistait à rétablir la confiance dans la gestion des finances de l'État. Le gouvernement poursuit sur cette lancée et est en bonne voie d'atteindre cet objectif. Le déficit diminue sans cesse. Les investisseurs ont de nouveau confiance dans la gestion des finances publiques, ce qui explique la baisse importante des taux d'intérêt que l'on a pu observer récemment.

Parallèlement à cela, le gouvernement prend des mesures dans les secteurs d'activités qui ont une incidence directe sur la création d'emplois et la croissance, par exemple l'emploi des jeunes, les échanges commerciaux, la technologie, la petite entreprise, le tourisme et l'infrastructure. Il s'agit d'investissements qui permettront de créer des emplois pour les Canadiens dès aujourd'hui et qui auront des retombées bénéfiques durables pour l'économie.

Pour solidifier l'assise qui soutiendra la croissance de l'économie et la création d'emplois au tournant du siècle, le gouvernement investit dans l'enseignement, l'acquisition de compétences et l'infrastructure fondée sur la connaissance dont le Canada a besoin en prévision du XXI^e siècle. Parmi les mesures prises à cette fin, notons la création de la Fondation canadienne pour l'innovation, qui a pour objectif d'appuyer le renouvellement des installations et du matériel qui constituent l'infrastructure de recherche des établissements d'enseignement supérieur et des hôpitaux de recherche canadiens.

«[...]nous continuerons à répondre aux besoins véritables de la population. À diriger les affaires de l'État dans l'intérêt de toutes les régions et parties du Canada[...] nous entendons, parvenir à des compromis, respecter la diversité canadienne, être attentifs aux besoins des plus vulnérables et, continuellement, bâtir l'avenir.»

—Le Premier ministre, Jean Chrétien, discours prébudgétaire, février 1997.

Enfin, pour que la Stratégie en matière d'emploi et de croissance donne de bons résultats, le Canada doit pouvoir compter sur une société forte. C'est pourquoi le gouvernement investit dans le domaine de la santé, dans l'avenir de nos enfants, et dans la prestation d'une aide accrue aux Canadiennes et aux Canadiens qui ont une déficience. De plus les incitatifs fiscaux touchant les dons de bienfaisance deviennent plus généreux, et des mesures sont prises pour garantir la viabilité du régime de revenu de retraite. Ces initiatives sont décrites plus en détail dans d'autres documents budgétaires.

L'ensemble de ces mesures permettra de bâtir l'avenir pour les Canadiens en favorisant la création d'emplois et la croissance économique au sein d'une société plus forte.

